Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 57/2008

OBJET :	COLLABORATION AVEC LE PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE CANCER
PROPOSEUR(E) :	Marcel Balfour, Chef, nation crie de Norway House, Man.
COPROPOSEUR(E) :	Steven Miller, Chef, Atikameksheng Anishnawbek, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les taux de cancer, en particulier le cancer pulmonaire, colorectal et du rein, continuent d'augmenter à un rythme alarmant parmi les Premières Nations;

B. Le gouvernement fédéral a confié au Partenariat canadien contre le cancer (PCC), une nouvelle grande organisation « indépendante », le mandat de sensibiliser la population canadienne à la maladie et d'améliorer la prévention du cancer;

C. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a demandé la présence d'un représentant des Premières Nations au sein du conseil d'administration du PCC et celle d'un membre de son personnel au sein du comité consultatif, et que le PCC n'a pas accepté la venue d'un représentant des Premières Nations au sein du conseil d'administration;

D. Le PCC ne compte aucune personne susceptible de parler au nom des Premières Nations et de leurs besoins particuliers parmi ses membres;

E. Le PCC n'a pas répondu aux nombreux appels du Secrétariat à la santé et au développement social de l'APN, et qu'il ne semble pas vraiment connaître la situation et les méthodes des Premières Nations dans le domaine de la santé et de la culture.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée demandent officiellement au Partenariat canadien contre le cancer (PCC) de reconnaître immédiatement les taux de cancer existant parmi les Premières Nations et la nécessité d'accorder une attention toute particulière et immédiate à cette situation en travaillant en partenariat avec l'APN à l'application des mesures suivantes :

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

i) rejeter l'approche pan-autochtone qui est employée pour travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis et veiller à ce que les Premières Nations soient représentées au sein du conseil d'administration;
ii) préserver le siège destiné à l'APN au sein du comité consultatif afin de s'assurer que les besoins des Premières Nations sont pris en compte;
iii) soutenir activement, en partenariat avec les Premières Nations, une approche pertinente sur le plan culturel qui vise à prévenir le cancer et à en réduire le nombre de cas;
iv) prévoir, à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration du PCC, une présentation des Premières Nations visant à mieux faire connaître les besoins en santé des Premières Nations et la nécessité de respecter et d'intégrer leur culture;
v) prévoir des fonds appropriés pour les Premières Nations en fonction de leur population et de leurs besoins,.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)